

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 08 janvier 2018**

Objet : Lancement d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour contrôler la maîtrise d'œuvre des travaux FTTH selon 2 lots (1 pour le département de la Haute-Vienne et 1 pour le département de la Creuse)

L'an deux mille dix-huit, le huit janvier à neuf heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt et un décembre 2017, se réunit en session ordinaire, salle du bureau, à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 13 (dont 1 procuration)

Votants : 13 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président)
Mr Gérard VANDENBROUCKE (1^{er} VP)
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2^{ème} VP)
Mme Hélène FAIVRE (3^{ème} VP)
Mme Hélène ROME (5^{ème} VP)
Mr Yves RAYMONDAUD (7^{ème} VP)
Mr Alain LAGARDE (secrétaire)
Mr Nady BOUALY
Mr Pascal COSTE
Mr Vincent GERARD
Mr Philippe NAUCHE
Mr Christophe PATIER
Mme Valérie SIMONET (procuration donnée à Mme Faivre)

Conseiller départemental Haute-Vienne
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne
Conseiller communautaire Tulle Agglo
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Président Département Corrèze
Conseiller municipal Ville de Limoges
Vice-Président Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Présidente du Conseil Départemental Creuse

Sont excusés :

Mr Christian HANUS (4^{ème} VP) (et son suppléant)
Mr Christian PRADAYROL (et son suppléant)

Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Vice-Président Agglo Bassin Brive

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Dans le cadre de la phase de travaux FTTH du jalon 1 du SDAN dont DORSAL a la maîtrise d'ouvrage et qui débutera en 2018, il convient de lancer une nouvelle consultation pour un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour contrôler la maîtrise d'œuvre des travaux FTTH selon 2 lots (1 pour le Département de la Haute-Vienne et 1 pour le Département de la Creuse).

Le marché de 2 lots de conception réalisation pour les études et réalisations de réseaux FTTH en Creuse et Haute-Vienne a les caractéristiques financières suivantes :

- Forfait DPGF pour la partie Sous Répartiteur Optique et son réseau de distribution
- Des prestations d'études et de réalisation, au BPU pour la partie réseau de transport, réseau de collecte et sites techniques Nœuds de Raccordement Optique (NRO).

DORSAL, Maître d'Ouvrage, va devoir contrôler, notamment, dans les différentes phases d'études et de réalisation :

- le bon respect des règles et spécifications
- la bonne application des règles de l'art
- l'optimisation technico-économique (dans la partie au BPU)
- le respect des plannings et suivi de projet
- les caractéristiques optiques du réseau lors des recettes (avec contre-mesures éventuellement)
- l'évolution et la mise en application éventuelle de nouvelles normes, réglementations ou spécifications techniques (ARCEP, MTHD...)
- La conformité des livrables (études APS, APD et Dossiers d'Ouvrages Exécutés) dont le bon respect du standard GRACE THD

DORSAL ne dispose pas des compétences nécessaires pour contrôler et valider notamment les aspects techniques avancés qui requièrent des compétences et une expérience en matière d'ingénierie de réseau, de mesures optiques et de traitement et validation de données SIG.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/02/2018

Application agréée E-legalite.com

Le marché d'AMO aura pour objet principal de disposer d'une assistance à maîtrise d'ouvrage technique pour :

- accompagner le maître d'ouvrage dans le suivi, le contrôle de la conformité technique et réglementaire, et l'optimisation des prestations réalisées par le Concepteur-réalisateur
- conseiller et informer le maître d'ouvrage sur les évolutions techniques et réglementaires encadrant la réalisation des réseaux très haut débit en fibre optique
- conseiller le maître d'ouvrage dans les interactions entre la conception-réalisation et la DSP affermage, notamment sur les aspects techniques spécifiques à ce type de procédure, et les autres partenaires du projet (gestionnaires d'infrastructures, etc.).

La procédure de référence sera la procédure formalisée en application des dispositions du Code des marchés publics.

Ce type de marché représente habituellement 1% du montant des travaux mis en œuvre.

Pour les 3 lots du marché Corrèze, une délégation de maîtrise d'ouvrage ou une mutualisation de services sont à l'étude avec le département de la Corrèze.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical, décident à l'unanimité de :

- **lancer la consultation pour un nouveau marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour contrôler la maîtrise d'œuvre des travaux FTTH selon 2 lots (1 pour le Département de la Haute-Vienne et 1 pour le Département de la Creuse) dans le cadre d'une procédure formalisée,**
- **notifier, engager, exécuter et régler ce marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage,**
- **signer tout document se rapportant à ce marché.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**

